

## Stratégie maghrébine de sécurité alimentaire

Gharbi M.

Etat de l'agriculture en Méditerranée : recherche agronomique et sécurité alimentaire

Montpellier : CIHEAM

Cahiers Options Méditerranéennes; n. 1(5)

1993

pages 31-36

Article available on line / Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://om.ciheam.org/article.php?IDPDF=93400045>

To cite this article / Pour citer cet article

Gharbi M. **Stratégie maghrébine de sécurité alimentaire**. *Etat de l'agriculture en Méditerranée : recherche agronomique et sécurité alimentaire*. Montpellier : CIHEAM, 1993. p. 31-36 (Cahiers Options Méditerranéennes; n. 1(5))



<http://www.ciheam.org/>  
<http://om.ciheam.org/>

# Stratégie maghrébine de sécurité alimentaire

Mohamed Gharbi

Centre National d'Etudes Agricoles (Tunisie)

**Résumé.** L'objectif de sécurité alimentaire constitue pour tous les pays maghrébins sans exception un défi majeur. Le taux de couverture des besoins de cet ensemble géographique n'est que de 60% pour les céréales, 75% pour les viandes, 50% pour le lait et dérivés et 80% pour les légumineuses (moyenne 85-90). Ce défi est difficile à relever car l'écart entre production et consommation est élevé et, dans le même temps, la couverture des importations par les exportations agricoles devient de plus en plus ardue eu égard aux mutations profondes qui marquent l'environnement international.

Les pays du Maghreb doivent donc assurer un développement soutenu de leurs agricultures, notamment par l'intégration progressive entre les cinq pays dans ce domaine et par une approche commune vis-à-vis de la concurrence internationale. De réelles opportunités, se basant sur les similitudes qu'on enregistre à travers cet ensemble géographique, s'offrent à ces pays pour relever ensemble le défi. Les cinq pays du Maghreb ont donc tout naturellement entamé depuis plus de quatre ans la réalisation des fondements pour une intégration économique globale, notamment dans le domaine agricole.

La Commission Maghrébine de la Sécurité Alimentaire créée par le Conseil de la Présidence de l'UMA a arrêté les grands axes d'une stratégie visant la réalisation de la Sécurité Alimentaire du Maghreb et l'établissement d'un Espace Agricole Maghrébin Unique.

Cette stratégie se présente en 3 volets :

- La création, à long terme, d'un Marché Commun Maghrébin Agricole dont l'objectif est de faciliter la circulation des produits agricoles et alimentaires, en accordant la préférence aux produits d'origine maghrébine et en assurant une protection de ces produits vis-à-vis de la concurrence des marchés extérieurs.
- L'élaboration et la mise en oeuvre d'un programme maghrébin d'intensification des produits agricoles de base ainsi que l'élaboration d'une stratégie commune de protection de la nature et des ressources halieutiques.
- Le renforcement de la coopération dans tous les domaines liés à la question de la Sécurité Alimentaire

**Mots clés.** Intégration économique globale – Commission de la sécurité alimentaire – Espace agricole maghrébin unique – Zone de libre échange – Union douanière – Marché commun – Convention relative aux échanges de produits agricoles – Comité maghrébin de la recherche, de la formation et de la vulgarisation agricole – Comité professionnel maghrébin des céréales et légumineuses

**Title.** *North African Strategy for Food Security.*

**Abstract.** *The goal of food security constitutes a major challenge for all of the countries of North Africa, without exception. The rate at which needs are covered for this geographic region is only 60% for cereals, 75% for meats, 50% for milk and milk products and 80% for leguminous plants (on average for the period 1985–1990). This challenge is a difficult one to meet, for the gap between production and consumption is great, while at the same*

*time, the covering of imports by agricultural exports is becoming more and more difficult in the context of the profound changes which typify the current international environment.*

*The countries of North Africa must therefore undertake sustained agricultural development, particularly through the progressive integration of the five countries in this area, as well as through a common approach with respect to international competition. There exist real opportunities, based on similarities recorded throughout this geographic region, for these countries to meet the challenge together. Naturally then, for more than four years now, the five countries of North Africa have been building the foundations of a global economic integration policy, particularly in the agricultural domain.*

*The North African Commission for Food Security, created by the Board of Chairmanship of the UMA, has laid down the main lines of a strategy aiming to realize the Food Security of North Africa and the creation of a Single North African Agricultural Area.*

*This strategy comprises three facets:*

*– in the long term, the creation of a Common North African Agricultural Market whose objective is to facilitate the circulation of agricultural and food products, by according preference to products of North African origin and by assuring the protection of these products with respect to competition from external markets.*

*– the development and implementation of a North African program of intensification of basic agricultural products, as well as the development of a common strategy of protection of fishery resources and habitats.*

*– the reinforcement of all types of cooperation linked to the issue of Food Security.*

**Key words.** *Global Economic Integration – Commission for Food Security – Single North African Agricultural Area – Free Trade Zone – Economic Unions – Common Market – Agricultural Products Trade Agreement – North African Committee for Research, Training and Extension – North African Trade Association for Cereals and Leguminous plants*

L'objectif de sécurité alimentaire constitue pour tous les pays maghrébins sans exception un défi majeur. En effet, ces pays enregistrent depuis plusieurs années un accroissement considérable de leur déficit alimentaire, en particulier dans les produits de base : céréales, viande et lait notamment.

Ce déficit grandissant est le résultat conjugué de la démographie mais aussi et surtout d'une augmentation de la demande per capita. D'ailleurs, l'agricultu-

priorités du pays et plusieurs mesures sont mises en oeuvre : accroissement des investissements alloués (près de 20% du total des investissements), incitations financières et fiscales (subventions aux investissements, mobilisation de lignes de crédits, exonération des produits agricoles de l'impôt, réduction des droits de douane pour les intrants et équipements...), encouragements spécifiques pour les jeunes agriculteurs, mise en oeuvre de stratégies pour la mobilisation des eaux, la protection des sols contre l'érosion et la désertification, l'extension des forêts... A ce sujet, les allocations du VIIIème Plan (92-96) aux investissements relatifs aux forêts et à la conservation des eaux et des sols sont triplés par rapport à ceux du VIIème Plan (87-91).

Parallèlement, plusieurs réformes sont menées pour accroître l'efficacité du secteur. Citons entre autres : la réforme de la gestion des terres de l'Etat, la libéralisation progressive du commerce des céréales et de l'huile d'olive, le renforcement du rôle de la profession...

La politique menée depuis quelques années a permis d'enregistrer, grâce à une bonne pluviométrie, des résultats remarquables. Ainsi en 1991, la balance commerciale alimentaire a enregistré pour la première fois depuis 1975 un solde positif (Export/Import : 160%) et la récolte des céréales a atteint 25,5 millions q soit plus du double de la moyenne 87-90. Ce niveau était considéré, il y a quelques années, comme une limite supérieure du potentiel en Tunisie.

Mais l'agriculture tunisienne a encore beaucoup à faire : équilibrer durablement la balance alimentaire, protéger ses ressources naturelles (eau, sol, ressources halieutiques...) menacées par la surexploitation, reformer ses structures foncières...

En ce qui concerne l'Algérie, le secteur agricole a été l'objet ces dernières années de transformations accélérées, notamment dans les domaines du foncier, des méthodes de gestion et des mécanismes de soutien économique.

Les transformations ont été rendues nécessaires par les grands défis que confronte l'agriculture algérienne : sécurité alimentaire en premier lieu, mais aussi protection des ressources naturelles, stabilité sociale des populations rurales...

Les effets de ces transformations ne semblent pas avoir donné les résultats escomptés. A titre d'illustration, l'Algérie consacre depuis le milieu des années 80 entre 2 et 2,5 milliards de \$ US pour l'importation des denrées alimentaires, ce qui représente le quart des importations totales du pays.

Cette situation préoccupante de l'agriculture a amené les autorités algériennes à effectuer de juillet 91 à janvier 92 une large réflexion pour analyser ce secteur clé de l'économie et définir et orienter dans ses dimensions nouvelles le développement de l'agriculture.

Cette réflexion qui a réuni un grand nombre de responsables, de spécialistes nationaux et des représentants des professionnels a permis de conclure que la dépendance alimentaire n'est pas une fatalité et qu'il est possible – pour l'agriculture algérienne – d'assurer une sécurité minimale des approvisionnements du pays.

La prise en compte des réalités du secteur et de son potentiel exige que l'on oriente la construction du système productif en priorité vers l'accroissement des productions en céréales, légumineuses et lait. Des plans sectoriels doivent être ainsi mis en oeuvre. Simultanément, l'effort de développement des produits exportables doit porter sur les productions à forte valeur ajoutée.

Parallèlement aux efforts au niveau national, les pays du Maghreb disposent de réelles opportunités pour relever ensemble le défi de la Sécurité Alimentaire.

Ces opportunités se basent notamment sur de nombreuses similitudes qu'on enregistre à travers cet ensemble géographique. Les conditions climatiques, la nature des sols, l'importance des ressources en eau et les caractéristiques sociales sont en effet très semblables. Ces similitudes devraient faciliter la réalisation de synergies pour un développement agricole intégré.

Les cinq pays du Maghreb ont donc tout naturellement entamé depuis plus de 4 ans, c'est-à-dire depuis le 17 février 1989, la construction du Maghreb Arabe et la réalisation des fondements pour une intégration économique globale.

Dans cet ordre, le Conseil de la présidence de l'UMA, qui réunit les cinq Chefs d'Etat, a institué quatre commissions ministérielles spécialisées dans le but de planifier l'édification de cet ensemble régional et suivre la réalisation des différentes étapes.

La première de ces commissions est la Commission de la Sécurité Alimentaire qui réunit périodiquement les Ministres de l'Agriculture et de la Pêche des pays maghrébins.

En outre, le Conseil de la Présidence a affirmé à l'issue de sa réunion de Tunis en janvier 1990 son

re, en règle générale, arrive à soutenir la croissance de la demande imputable à la croissance démographique.

A titre d'illustration, le taux de couverture des besoins de l'ensemble géographique maghrébin n'est que de 60% pour les céréales, 75% pour les viandes, 50% pour le lait et dérivés et 80% pour les légumineuses (moyenne 85-90).

Pour ces denrées, sauf les légumineuses dans le cas du Maroc, aucun pays n'atteint l'autosuffisance. Mais l'ampleur du déficit diffère d'un pays à l'autre comme le montrent les *tableaux 1, 2 et 3*.

**Tableau 1. Taux d'autosuffisance des pays du Maghreb en céréales (moyenne 85-90)**

Pays	Production 1000 T	Importations 1000 T	% Auto-Suffisance
Algérie	2 000	3 400	37%
Maroc	6 700	1 700	80%
Mauritanie	60	200	23%
Tunisie	1 200	1 200	50%
Libye	240	770	24%
Total	10 200	7 270	60%

**Tableau 2. Taux d'autosuffisance des pays du Maghreb en légumineuses (moyenne 85-90)**

Pays	Production T	Importations T	% Auto-Suffisance
Algérie	47 000	111 000	30%
Maroc	384 000	-	100%
Mauritanie	-	-	-
Tunisie	57 000	7 000	89%
Libye	8 000	14 000	36%
Total	496 000	132 000	79%

**Tableau 3. Taux d'autosuffisance des pays du Maghreb en produits animaux (viande, lait et œufs) (moyenne 85-90)**

Algérie	Maroc	Mauritanie	Tunisie	Libye
70%	91%	n.d.	75%	60%

Concernant les produits comme les fruits et légumes, la situation est moins critique puisque la Tunisie, le Maroc et la Libye sont autosuffisants, voire excédentaires, et l'Algérie a un taux de près de 95% (*tableaux 4 et 5*).

Le défi de la sécurité alimentaire pour chacun des pays du Maghreb est donc crucial. Il est aussi diffi-

cile à relever car l'écart entre production et consommation est élevé et, dans le même temps, la couverture des importations par les exportations agricoles devient de plus en plus ardue eu égard aux mutations profondes qui marquent l'environnement international : la concrétisation de l'Europe 93 et la réforme de la PAC, la libéralisation des économies de l'Europe de l'Est, les enjeux des négociations du GATT... En effet, ces mutations génèrent de plus en plus de difficultés aux exportations agricoles maghrébines, et alourdissent la facture des importations de cette région en denrées alimentaires.

**Tableau 4. Taux d'autosuffisance en légumes (y compris melon et pastèque des pays maghrébins (moyenne 85-90)**

Pays	Production 1000 T	Import. 1000 T	Export. 1000 T	Autosuffisance %
Algérie	2 624	189	3	93%
Maroc	3 209	-	164	105%
Mauritanie	n.d	n.d	n.d	-
Tunisie	1 511	24	15	99%
Libye	757	-	-	100%
Total	8 101	213	182	99%

**Tableau 5. Taux d'autosuffisance en fruits des pays maghrébins (moyenne 85-90)**

Pays	Production 1000 T	Import. 1000 T	Export. 1000 T	Autosuffisance %
Algérie	750	4	8	100
Maroc	1 720	2	540	131
Mauritanie	n.d	n.d	n.d	n.d
Tunisie	680	3	15	101
Libye	380	-	-	100
Total	3 530	9	563	108

Il est primordial pour les pays du Maghreb d'affronter cette situation, ou plutôt de s'adapter à cette situation évolutive avec le maximum d'atouts. Ceci passe nécessairement par le développement soutenu de leurs agricultures, par l'intégration progressive entre les cinq pays dans ce domaine et par une approche commune inscrite dans le long terme, vis-à-vis de la concurrence internationale.

Chacun des cinq pays du Maghreb accorde à son agriculture une place prépondérante. A titre d'illustration, je me propose de présenter les efforts fournis en Tunisie et en Algérie.

En Tunisie, l'objectif de la réalisation de la sécurité alimentaire est un objectif majeur. Le développement de l'agriculture figure parmi les grandes

attachement à l'édification d'un marché Commun Agricole Maghrébin, lequel devra constituer la pierre angulaire de l'Espace Economique Commun.

Après de longs travaux préparatoires d'experts des cinq pays, la Commission a arrêté les grands axes d'une stratégie visant la réalisation de la Sécurité Alimentaire du Maghreb et l'établissement d'un Espace Agricole Maghrébin Unique.

Cette stratégie se présente en 3 volets :

► **1er volet**

La création, à long terme, d'un Marché Commun Maghrébin Agricole dont l'objectif est de faciliter la circulation des produits agricoles et alimentaires, en accordant la préférence aux produits d'origine maghrébine et en assurant une protection de ces produits vis-à-vis de la concurrence des marchés extérieurs.

Un document d'orientation, approuvé par le Conseil de la présidence de l'UMA (23.07.90 à Alger) a déterminé le calendrier de réalisation comme suit :

- l'institution d'une zone de libre échange, avec la suppression des taxes et droits de douane – exception faite des droits et taxes auxquels sont soumis les produits nationaux – ainsi que la suppression des mesures non tarifaires notamment les mesures administratives ;

- l'institution d'une union douanière avec l'unification des droits de douanes appliqués dans les différents pays maghrébins et ceci dans le but d'assurer une protection commune du marché maghrébin ;

- la création du Marché Commun, phase ultime pour l'instauration de l'Espace Unique Maghrébin. Ceci suppose :

- la libre circulation des produits agricoles sans aucune contrainte (unicité du marché) ;
- l'instauration du principe de la préférence communautaire et de la protection des produits agricoles maghrébins vis-à-vis de la concurrence extérieure ;
- l'affectation des fonds nécessaires à la mise en œuvre de ces principes (solidarité financière).

► **2ème volet**

L'élaboration et la mise en œuvre d'un programme maghrébin d'intensification des produits agricoles de base tels que les céréales, les produits animaux, les huiles alimentaires, les produits de la mer ainsi que l'élaboration d'une stratégie commune de lutte contre la désertification et l'érosion et de protection de la nature et des ressources halieutiques.

► **3ème volet**

Le renforcement de la coopération dans tous les domaines liés à la question de la Sécurité Alimentaire. Ceci devra se faire en œuvrant :

- à l'extension à l'ensemble des pays des accords bilatéraux dans le domaine agricole ;

- la coordination des lois et règlements relatifs à la protection sanitaire des produits agricoles ;

- l'intensification de la coopération entre les différentes institutions et organisations agricoles maghrébines, y compris les organisations professionnelles ;

- le renforcement des liens dans les domaines de la recherche, la formation et la vulgarisation agricoles.

Si pour le 1er volet, l'objectif est inscrit dans le long terme, pour les 2ème et 3ème volets, le démarrage est prévu dans l'immédiat.

Dans la mise en œuvre de cette stratégie, plusieurs étapes ont été franchies.

**a) Elaboration d'une convention relative aux échanges de produits agricoles.** Cette convention a été approuvée par le Conseil de la Présidence (Alger, juillet 90) et ratifiée par chacun des pays en conformité avec leurs constitutions.

Remarquons que cette convention qui prévoit l'élimination des barrières tarifaires et non tarifaires, a instauré le principe de la progressivité dans la libéralisation du commerce des produits. En effet, dans une 1ère étape, 8 groupes de produits qui ne posent pas de problèmes ont été libérés. Ce sont :

- les légumineuses ;
- les produits maraîchers ;
- les fruits ;
- les semences et plants ;
- les viandes rouges ;
- les poissons ;
- les conserves de tomates et de poissons.

Alors que des produits comme les céréales, la viande avicole, le lait, les huiles, n'ont pas été retenus car ils sont plus ou moins fortement subventionnés dans les différents pays maghrébins et on doit attendre l'achèvement du processus de libéralisation en cours pour les introduire dans la liste.

Concrètement, l'entrée en vigueur de cette convention tarde à avoir lieu, car il existe certains freins

inhérents essentiellement à la question de change, de réglementation de transport, etc. En outre, une réunion groupant les opérateurs économiques des différents pays est programmée par la Commission de la Sécurité Alimentaire dans le but de cerner toutes les difficultés d'entrée en vigueur effective.

Il faudra attendre aussi la ratification totale de la convention douanière et tarifaire élaborée par la Commission Ministérielle Economique et Financière.

**b) Elaboration de deux conventions relatives à la quarantaine végétale et à la médecine vétérinaire et la coopération dans le domaine de la santé animale.** Elles ont été approuvées par le Conseil de la Présidence.

Les dispositions de ces deux conventions permettent de garantir le respect des lois en la matière dans les différents pays maghrébins, d'éviter l'extension des maladies et des fléaux qui peuvent ravager les productions et les élevages et de préparer des textes législatifs – dans les domaines de la protection des végétaux et de lutte contre les maladies animales – cohérents pour l'ensemble du Maghreb. Ces deux conventions constituent évidemment des outils indispensables à la mise en œuvre de la convention sur les échanges des produits agricoles.

**c) Institution d'un Comité Maghrébin de la Recherche, de la Formation et de la vulgarisation Agricoles.** Ce Comité a pour mission de coordonner les activités de recherche et les programmes de formation agricole, faciliter les échanges en ressources génétiques (semences, plants, animaux...), favoriser des programmes communs de recherche et développer la coopération dans le domaine de la vulgarisation agricole.

Le Comité qui groupe trois responsables par pays (Recherche, Formation et Vulgarisation) mène ses activités sur la base d'un programme approuvé par la Commission de la Sécurité Alimentaire. A titre d'exemple, le Comité organise prochainement au Kef, en Tunisie, un séminaire sur les systèmes de production dans les zones semi-arides.

Il importe de signaler que la phase de sensibilisation sur l'importance de l'action maghrébine dans ces trois domaines a beaucoup avancé au niveau des experts et il n'y a aucun doute que c'est dans ces domaines que des liens étroits ont été tissés au niveau du Maghreb.

**d) Création d'un Comité Maghrébin Professionnel des Céréales et Légumineuses.** Ce comité dont le rôle est consultatif auprès de la

Commission Ministérielle réunit les professionnels des secteurs des céréales et légumineuses (organisations des producteurs, organismes de commercialisation, collecteurs...). La mission dévolue à ce comité consiste à développer les liens entre ces professionnels dans le but de renforcer les moyens communs permettant la réalisation de la Sécurité Alimentaire.

L'échange d'expériences en matière d'intensification de la production, la constitution de stocks stratégiques de semences, la mise en œuvre d'opérations d'échanges de semences d'origine maghrébine et la coordination des politiques d'achat des céréales sont des missions explicitement confiées à ce Comité par la Commission de la Sécurité Alimentaire.

En plus de ces acquis, la Commission a chargé des groupes de travail de diverses missions dont nous citons :

- l'élaboration de directives vétérinaires en matière d'échange d'animaux et de produits d'origine animales (cinq directives concernant les camélidés, les équidés, les ovins-caprins, les bovins et les viandes) ;

- la réalisation d'une étude dans les domaines des politiques des prix, des incitations et de la fiscalité en agriculture. Cette étude dont les termes de référence ont été approuvés par la Commission est très utile pour entamer une action de coordination de ces politiques dans la perspective d'une extension de la liste des produits librement échangeables ;

- l'élaboration de guides professionnels dans le domaine de la pêche et le commerce des produits agricoles ;

- l'élaboration d'une stratégie de lutte contre la désertification et l'érosion et de protection des écosystèmes.

En conclusion, posons-nous la question : le Maghreb Agricole est-il en train d'émerger ou non? Force est de constater, si l'on considère ce qui devrait constituer le baromètre réel de fonctionnement de ce Marché Commun, c'est-à-dire les échanges des produits agricoles, que le démarrage tarde à se dessiner. Les statistiques des dernières années montrent toutefois une augmentation sensible du commerce des produits agricoles entre les cinq pays. Sans compter les échanges informels entre les zones frontalières (notamment entre la Libye et la Tunisie et entre l'Algérie et la Tunisie), les échanges maghrébins de produits agricoles et agro-industriels ont augmenté de près de 120 millions de \$ en 1989 à 170 millions en 1991 (soit + 42%).

La volonté d'accélérer le processus de l'édification du Maghreb agricole est sérieusement affirmée dans tous les pays maghrébins, mais il faudra beaucoup plus pour entrer dans la phase pratique. Celle-ci nécessite la levée de plusieurs contraintes : système de change et facilités de transport dans l'immédiat, mais surtout rapprochement des politiques en matière de prix, subventions, fiscalité pour créer progressivement, dans le Maghreb dans son ensemble, les conditions sociales et économiques qui favorisent la concurrence loyale et l'émergence des avantages comparatifs des différentes régions du Maghreb.

### Références

- Documents des travaux préparatoires de la Commission Maghrébine de Sécurité Alimentaire.
- Rapport de la Commission Nationale sur l'Agriculture, Alger, janvier 92.
- Evolution des échanges intermaghrébins, COMAP, Casablanca, décembre 92.
- Rapport du VIIIème Plan Agricole, Tunisie, août 1992.



